

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 8 mars 2016
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 8^E JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE SEIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absents : monsieur Claude Cuillierier; madame Sarita Benchimol.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Isabelle Garon, directrice adjointe, service des ressources matérielles; monsieur Marc Bisson, coordonnateur, Secteur santé et sécurité; madame Barbara Blondeau, coordonnatrice par intérim, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte et profite de l'occasion pour présenter madame Chantal Giasson, directrice du service des ressources humaines.

**Adoption de
l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, point 12 A) « Pièce de théâtre contre l'intimidation » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, point 12 B) « Journée internationale de la femme » (à la demande de monsieur Christian Desjardins);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, point 12 C) « À la découverte des étoiles » (à la demande de monsieur Denis Brousseau);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2016**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - A) Correspondance

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - A) Calendriers scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – Secteur des jeunes – Projet aux fins de consultation
 - B) Politique relative à la qualité de l'air ambiant – Adoption
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - 6.3. Ressources matérielles**
 - A) École primaire Saint-Clément Ouest – Projet d'agrandissement – Nomination des membres du comité de sélection
 - B) École primaire Terre-des-Jeunes – Projet d'agrandissement – Nomination des membres du comité de sélection

- C) École primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir – Projet d’agrandissement – Nomination des membres du comité de sélection
- D) École primaire Gentilly – Projet d’agrandissement – Nomination des membres du comité de sélection
- E) Centre de formation professionnelle de Lachine, édifice Dalbé-Viau – Projet de réaménagement et d’agrandissement – Octroi du contrat de construction

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) École à vocation particulière – Demande d’approbation au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur en vertu de l’article 240 de la LIP – École Guy-Drummond - Adoption

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d’urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l’ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 23 janvier au 22 février 2016

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Pièce de théâtre contre l'intimidation
- B) Journée internationale de la femme
- C) À la découverte des étoiles

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC15/16-03-101

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 2 février 2016, a été remis aux commissaires le jeudi 3 mars 2016;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires,
tenue le 2 février
2016**

CC15/16-03-102

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 2 février 2016, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

Il n'y a pas de question du public.

**Calendriers
scolaires 207-
2018, 2018-2019
et 2019-2020 –
Secteur des
jeunes –Projet
aux fins de
consultation**

CC15/16-03-103

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Échéancier;
- C) Projet des calendriers scolaires pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Monsieur Christian Desjardins demande pourquoi, dans le calendrier 2019-2020, il n'est pas possible d'enlever la journée du 22 juin et de plutôt mettre une journée pédagogique de plus au mois d'août.

Monsieur Dominic Bertrand répond que, selon la convention collective, un maximum de 6 jours ouvrables peut être mis en août.

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire d'adopter les calendriers scolaires, secteur des jeunes, pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

ATTENDU le souhait exprimé d'adopter les calendriers scolaires sur une période triennale en vue d'assurer une meilleure planification des activités scolaires;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Comité de travail des commissaires – Service des ressources humaines ainsi que du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, le projet des calendriers scolaires pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 pour le secteur des jeunes;

De consulter les groupes concernés et de fixer la période de consultation du 14 mars au 30 septembre 2016;

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et de recommander ultérieurement au Conseil les calendriers scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 pour adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Politique relative
à la qualité de
l'air ambiant –
Adoption**

CC15/16-03-104

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Projet Politique relative à la qualité de l'air ambiant (à venir)*
- C) *Tableau de synthèse – retour de consultation*

ATTENDU l'obligation, demandée par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES), des commissions scolaires de rédiger une *Politique relative à la qualité de l'air ambiant*;

ATTENDU QUE le projet de politique a été élaboré suite à la formation d'un comité de travail constitué de représentants des deux associations de cadres en tenant compte des commentaires préalablement émis par des intervenants spécialisés;

ATTENDU QUE la politique a été approuvée par la Direction générale;

ATTENDU QUE l'analyse et les suivis afférents au retour de la consultation réalisée auprès des deux (2) associations (AQCS et ACEOM), des quatre (4) syndicats (SEOM, SEPB, SPPOM et SCFP) ainsi que du Comité consultatif de gestion ont été effectués par le Service des ressources humaines;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la nouvelle *Politique relative à la qualité de l'air ambiant*, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée. L'entrée en vigueur de ladite politique sera le 9 mars 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Saint-Clément
Ouest – Projet
d'agrandissement
– Nomination des
membres du
comité de
sélection**

CC15/16-03-105

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Lettre du MEESR*
- C) *Annexe 1 (confidentiel)*

Madame Suzanne Marceau demande pourquoi les membres substitués proposés dans l'annexe 1 ne figurent pas sur la liste de membres externes.

Monsieur Ayaz Poundja répond que des gens s'ajoutent régulièrement, la liste est en continuelle évolution. Une liste à jour pourra être transmise aux commissaires.

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 présenté au MEESR, et ce, notamment, dans le but de réaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Clément Ouest;

ATTENDU QU'en date du 25 juin 2015, le MEESR a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Clément Ouest;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Clément Ouest doit être livré pour le mois de mai 2017;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CC15/16-10-036, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des professionnels techniques suivants afin de réaliser les plans et devis relatifs au projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Clément Ouest :

- Architecture : Marosi Troy, architectes;
- Génie mécanique et électrique : Stantec;
- Génie civil et structure : Les Services EXP inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la composition d'un Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres en deux étapes relatif à l'octroi du contrat de construction dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Clément Ouest;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres dont un externe;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des entrepreneurs;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au comité de sélection les personnes mentionnées à l'Annexe 1 déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Terre-des-Jeunes
– Projet
d'agrandissement
– Nomination des
membres du
comité de
sélection**

CC15/16-03-106

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du MEESR
- C) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 présenté au MEESR, et ce, notamment, dans le but de réaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire Terre-des-Jeunes;

ATTENDU QU'en date du 25 juin 2015, le MEESR a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire Terre-des-Jeunes;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement de l'école primaire Terre-des-Jeunes doit être livré pour le mois de mai 2017;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CC15/16-10-037, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des professionnels techniques suivants afin de réaliser les plans et devis relatifs au projet d'agrandissement de l'école primaire Terre-des-Jeunes :

- Architecture : Barin S.E.N.C.R.L.;
- Génie mécanique et électrique : Les Consultants S.M. inc.;
- Génie civil et structure : SDK et associés inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la composition d'un Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres en deux étapes relatif à l'octroi du contrat de construction dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Terre-des-Jeunes;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres dont un externe;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des entrepreneurs;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l'Annexe 1 déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Très-Saint-
Sacrement,
édifice du Savoir
– Projet
d’agrandissement
– Nomination des
membres du
comité de
sélection**

CC15/16-03-107

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du MEESR
- C) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 présenté au MEESR, et ce, notamment, dans le but de réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir;

ATTENDU QU’en date du 25 juin 2015, le MEESR a autorisé la CSMB à réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir;

ATTENDU QUE le projet d’agrandissement de l’école primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir doit être livré pour le mois de mai 2017;

ATTENDU QU’en vertu de la résolution CC15/16-10-038, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des professionnels techniques suivants afin de réaliser les plans et devis relatifs au projet d’agrandissement de l’école primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir;

- Architecture : Viau Bastien Gosselin;
- Génie mécanique et électrique : Cima+;
- Génie civil et structure : Cima+;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à la composition d’un Comité de sélection responsable d’analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l’appel d’offres en deux étapes relatif à l’octroi du contrat de construction dans le cadre du projet d’agrandissement de l’école primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir;

ATTENDU QU’en vertu des dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et de la *Directive concernant la gestion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d’un secrétaire et d’au moins 3 membres dont un externe;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l’identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l’intégrité du processus de sélection des entrepreneurs;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l’unanimité :

**École primaire
Gentilly – Projet
d’agrandissement
– Nomination des
membres du
comité de
sélection**

CC15/16-03-108

De nommer au comité de sélection les personnes mentionnées à l’Annexe 1 déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Lettre du MEESR*
- C) *Annexe 1 (confidentiel)*

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 présenté au MEESR, et ce, notamment, dans le but de réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire Gentilly;

ATTENDU QU’en date du 25 juin 2015, le MEESR a autorisé la CSMB à réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire Gentilly;

ATTENDU QUE le projet d’agrandissement de l’école primaire Gentilly doit être livré pour le mois de mai 2017;

ATTENDU QU’en vertu de la résolution CC15/16-10-039, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des professionnels techniques suivants afin de réaliser les plans et devis relatifs au projet d’agrandissement de l’école primaire Gentilly :

- Architecture : Héloïse Thibodeau, architectes;
- Génie mécanique et électrique : Consultants MESAR inc.;
- Génie civil et structure : BPR-Bâtiment inc.;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à la composition d’un Comité de sélection responsable d’analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l’appel d’offres en deux étapes relatif à l’octroi du contrat de construction dans le cadre du projet d’agrandissement de l’école primaire Gentilly;

ATTENDU QU’en vertu des dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et de la *Directive concernant la gestion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d’un secrétaire et d’au moins 3 membres dont un externe;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l’identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l’intégrité du processus de sélection des entrepreneurs;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité:

De nommer au comité de sélection les personnes mentionnées à l'Annexe 1 déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Centre de formation professionnelle de Lachine, édifice Dalbé-Viau – Projet de réaménagement et d'agrandissement – Octroi du contrat de construction

CC15/16-03-109

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Octroi du contrat – Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte*
- C) *Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*

ATTENDU QUE le projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre de formation professionnelle de Lachine, édifice Dalbé-Viau, doit être livré pour le mois de février 2017;

ATTENDU QUE le financement dudit projet de réaménagement et d'agrandissement est fait à même le budget de la mesure d'ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2014-2024;

ATTENDU QU'en date du 11 janvier 2016, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres relativement audit projet;

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions reçues en date du 16 février 2016, à l'analyse de l'admissibilité et de la conformité, le plus bas soumissionnaire conforme est Marieville Construction inc. (MCI) pour un montant total de 4 064 000,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*, d'obtenir l'autorisation du Conseil des Commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense supérieure à 2 000 000,00 \$;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

**École à vocation particulière –
Demande d’approbation au
Ministre de l’Éducation et de
l’Enseignement supérieur en
vertu de l’article 240 de la LIP –
École Guy-Drummond –
Adoption**

CC15/16-03-110

D’octroyer le contrat à Marieville Construction inc. (MCI) quant au projet de réaménagement et d’agrandissement au Centre de formation professionnelle de Lachine, édifice Dalbé-Viau, et ce, pour un montant total de 4 064 000,00 \$ (toutes taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Synthèse des avis reçus
- C) Avis reçus
- D) Résolution #CC15/16-12-070

Monsieur Ghislain Laporte indique qu’il aurait souhaité que le dossier revienne au Comité de vérification – Finances et organisation scolaire après la consultation, afin que le comité puisse en faire la recommandation au Conseil des commissaires.

Monsieur Dominic Bertrand répond que ce pourra être fait à l’avenir.

ATTENDU QUE le 1^{er} décembre 2015, par la résolution #CC15/16-12-070, le Conseil des commissaires a annoncé son avis d’intention de demander l’approbation au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, afin de renouveler le statut de l’école Guy-Drummond comme école à vocation particulière en vertu de l’article 240 de la Loi sur l’instruction publique et, en conséquence, de procéder aux consultations requises;

ATTENDU QUE toutes les instances consultées ont répondu favorablement à cette consultation;

ATTENDU QUE l’école Guy-Drummond est dédiée à offrir le programme primaire international au préscolaire et au primaire depuis l’année scolaire 2007-2008;

ATTENDU QUE, pour permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer aux élèves une certaine stabilité pour tout leur préscolaire et leur primaire, il y a lieu de demander au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur d’approuver l’établissement aux fins d’un projet particulier à l’école Guy-Drummond, pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2016;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l’unanimité :

De demander au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de renouveler le statut d'école à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique de l'école Guy-Drummond, école offrant le programme primaire international au préscolaire et au primaire, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Denis Brousseau mentionne que Me Hélène Meagher a été nommée directrice générale du CGTSIM.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les dossiers d'actualité à l'ACELF.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du 12
janvier 2016 du
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Monsieur Yves Pelletier mentionne que les comités de parents ont une préoccupation par rapport à la Politique alimentaire de la Commission scolaire. Dans certaines écoles, l'on s'apprête à interdire certaines collations ou aliments dans le code de vie, qui n'ont rien à voir avec des raisons d'allergie ou de santé.

Madame Josée Duquette mentionne qu'un rappel a été fait à la Table primaire. La politique a été réexpliquée aux directions afin d'éviter de mauvaises interprétations.

Monsieur Pelletier tient à remercier monsieur Dominic Bertrand pour la formation sur les budgets qui sera offerte, aux membres des conseils d'établissement, la semaine prochaine. Du même coup, il souligne une autre préoccupation des comités de parents, en lien avec les frais chargés aux parents. Il semble que les frais de photocopies soient en hausse dans certaines écoles.

Monsieur Bertrand explique que les analystes à la direction générale ont fait une analyse exhaustive des listes des écoles dans ce dossier. Un suivi sera assuré par les directeurs généraux adjoints auprès des écoles où des correctifs devraient être adoptés. Le point a été ramené au CCG.

Monsieur Ghislain Laporte demande à ce que les conseils d'établissement soient informés, d'une façon ou d'une autre, des règles relatives aux frais chargés aux parents.

Monsieur Pelletier poursuit en mentionnant qu'il semble y avoir une certaine réticence, de la part de quelques directions d'établissement, à ce que les délégués au comité de parents fassent passer de l'information aux parents. Il faudrait trouver une façon d'ouvrir le canal de communication.

Monsieur Bertrand propose que la solution soit regardée avec les comités de parents.

Information de la présidence

Madame Diane Lamarche-Venne apporte quelques précisions à son rapport.

Information du directeur général

Monsieur Dominic Bertrand fait le point dans le dossier de l'arrivée de réfugiés syriens. À ce jour, environ 200 jeunes, dont 85 au niveau secondaire, ont été accueillis dans nos écoles. Tous ces jeunes proviennent de famille qui se sont installées dans le secteur Saint-Laurent. L'arrivée de familles syriennes est pratiquement terminée.

Les commissaires posent leurs questions au directeur général en lien avec l'arrivée des Syriens.

Monsieur Bertrand souligne que les cartes magnétiques entreront en fonction à partir du 25 mars 2016.

Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 23 janvier au 22 février 2016

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Pièce de théâtre contre l'intimidation

Madame Sonia Gagné-Lalonde mentionne que les élèves de l'école Saint-Georges ont créé une pièce de théâtre contre l'intimidation. Ils ont invité des écoles primaires des alentours afin de leur présenter la pièce de théâtre.

Journée internationale de la femme

Monsieur Christian Desjardins souhaite souligner la journée internationale de la femme et remercie les femmes de l'organisation pour leur travail.

À la découverte des étoiles

Les jeunes de cinquième secondaire de plusieurs écoles viennent présenter des travaux en lien avec les sciences. Plusieurs de nos élèves se sont illustrés par les années passées. Monsieur Denis Brousseau mentionne qu'il fait partie du jury du concours « À la découverte des étoiles ». Cette année, la rencontre se tiendra au mois d'avril.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 15, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale